

# **COMMUNE DE PUPILLIN**

## **39600**

### **N° 55 – PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **Séance ordinaire du 6 novembre 2025**

**Présents :** BEAUPOIL Jean-Luc, DUROCHÉ Michelle, CRINUAND Mickaël, BOUILLET Kevin, MARGUET Bernard, PACCARD Joël, CART Odile

**Absente excusée :** THIEVENT Christiane

**Absents :** PETIT Léo, LAURENT Éric

**Secrétaire de séance :** PACCARD Joël

#### **ORDRE DU JOUR :**

- 1) Bois : Etat d'assiette, dévolution et destination des coupes 2026
- 2) Ventes de terrains acquis par la procédure de biens sans maître : ouverture des offres
- 3) Location appartement communal
- 4) Lancement d'un service de médecine préventive par le Centre de Gestion du Jura
- 5) Convention à signer avec les communes de Chilly-Sur-Salins et Chaux-Champagny
- 6) Demande de fonds de concours à la Communauté de communes
- 7) Demande subventions DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour réfection de voirie
- 8) Demande subventions DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour la réfection de la salle polyvalente
- 9) Questions diverses

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé par tous les membres à l'exception de M. CRINUAND Mickaël.

#### **1) Bois : Etat d'assiette, dévolution et destination des coupes 2026**

**\*Orientations de mise en marché suivantes :**

**Grumes feuillus des parcelles 1r, 5r et 17t,** vendus en bois sur pied, en concurrence, en futaie affouagère.

**Petits bois, houppiers dans les parcelles 1r, 5r et 17t** vendus en bois sur pieds en délivrance pour l'affouage.

**Tritt, billon de la parcelle 14ar** vendu en vente en contrat et en bois sur pied, en vente en concurrence.

Il décide de mettre à disposition de l'ONF les bois destinés à être vendus façonnés par contrat d'approvisionnement de la parcelle 12ar.

La délibération proposée par l'ONF est approuvée à l'unanimité.

Le Maire informe les conseillers que la parcelle 16 s'est finalement vendue au prix de retrait de l'ONF soit 20 000 € HT avec paiement comptant.

## **2) Ventes de terrains acquis par la procédure de biens sans maître : ouverture des offres**

M. CRINUAND Mickaël concerné par cette affaire quitte la séance

Suite au conseil municipal du 14 octobre dernier, le Maire procède à l'ouverture des offres des parcelles mises en vente.

Ont soumissionnés :

Pour la parcelle ZC 104 à la Rouge :

- M. BORNARD Philippe qui propose 4 800 €
- M. CRINUAND Mickaël pour le GAEC de la Bidode qui propose 4 300 €

Pour les parcelles ZC 152 et ZC 153 Les Charots

- GFA GOUILLAUD qui propose 2 000 €

Le conseil décide à l'unanimité de retenir les offres les mieux-disantes à savoir M. BORNARD Philippe pour la parcelle ZC 104 et le GFA GOUILLAUD pour les parcelles ZC 152 ET ZC 153.

M. CRINUAND Mickaël rentre en séance.

## **3) Location appartement communal**

Le locataire, M. SIGNORI a déménagé. Son préavis court jusqu'au 19 décembre. Une personne est très intéressée mais n'a pour l'instant pas remis ses documents.

Le futur loyer est fixé à l'unanimité à 430 + 15 € de charges.

Il sera précisé dans le bail que rien ne doit être entreposé dans la cage d'escalier et que la provision de charge sera augmentée début 2026 pour le nettoyage de la cage d'escalier.

## **4) Lancement d'un service de médecine préventive par le Centre de Gestion du Jura**

Le Centre de Gestion du Jura a créé un service de médecine à la disposition des collectivités territoriales du Jura. Celui-ci a vocation à assurer la surveillance médicale des agents en relation avec les fonctions qui leur sont confiées et à agir sur le milieu professionnel.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

décide :

- D'adhérer au service de médecine préventive du Centre de gestion du Jura ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive ;
- De prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

## **5) Convention à signer avec les communes de Chilly-Sur-Salins et Chaux-Champagny**

La secrétaire de mairie est également employée par les communes de Chilly-Sur-Salins et Chaux Champagny. Certaines charges de personnel sont payées exclusivement par la commune dans laquelle l'activité est la plus importante. Après concertation avec les Maires, il est décidé de répartir certains frais en fonction du temps de travail pour chaque commune : c'est le cas de la médecine du travail,

de l'action sociale (CNAS), des frais de formation, des vêtements de travail et de la participation à la mutuelle.

Le maire donne lecture des conventions proposées.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil autorise à l'unanimité le Maire à signer des conventions avec les communes de Chilly-Sur-Salins et Chaux-Champagny qui permettront le remboursement des frais avec ces 2 communes.

## **6) Demande de fonds de concours à la Communauté de communes**

Le Conseil Communautaire Arbois Poligny Salins - Cœur du Jura en date du 15.10.2024 a approuvé la création et la mise en œuvre du dispositif d'attribution de fonds de concours descendant concourant au soutien aux projets d'investissement des communes. Le montant accordé à Pupillin est de 9 247 €. 3 431,79 € ont déjà été utilisés pour l'achat du tracteur tondeuse et du semoir.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de demander un fonds de concours à la communauté de Communes d'un montant de 5 815,21 € pour la réfection du réseau d'eau pluviale rue du Ploussard (coté Buvilly).** Le coût prévisionnel des travaux est de 19 471,20 € HT. Il autorise le Maire à signer la convention de fonds de concours avec le Président de la CCAPS ainsi que tout acte y afférant.

## **7) Demande subventions DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour réfection de voirie**

Le conseil après en avoir délibéré,

- **ADOPTE à l'unanimité l'opération qui consiste à rénover la VC 5 « Chemin de la forêt communale »**
- **APPROUVE le plan de financement prévisionnel**
- **S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions**
- **AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.**

### **Coût estimatif du projet**

<b>Principaux postes de dépenses (par nature)</b>	<b>Montant € HT</b>
<b>Réfection VC 5</b>	<b>36 727,50</b>
<b>TOTAL</b>	<b>36 727,50</b>

### **Plan de financement prévisionnel**

<b>Financeurs</b>	<b>Sollicité</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux</b>
<b>Etat (DETR-DSIL-FNADT)</b>	<b>x</b>	<b>7 345,50 €</b>	<b>20 %</b>
<b>Sous-total</b>		<b>7 345,50 €</b>	
<b>Autofinancement</b>		<b>29 382,00 €</b>	<b>80,00 %</b>
<b>Coût HT PREVISIONNEL</b>		<b>36 727,50</b>	

## **8) Demande subventions DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour la réfection de la salle polyvalente**

Le conseil après en avoir délibéré,

- **ADOPTE à l'unanimité l'opération qui consiste rénover la salle polyvalente**

- **APPROUVE le plan de financement prévisionnel**
- **S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions**
- **AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.**

#### **Coût estimatif du projet**

<b>Principaux postes de dépenses (par nature)</b>	<b>Montant € HT</b>
<b>Réfection murs et sols</b>	<b>16 571,02</b>
<b>Réfection plafond</b>	<b>3 300,03</b>
<b>Réfection éclairage</b>	<b>3 942,75</b>
<b>TOTAL</b>	<b>23 813,80</b>

#### **Plan de financement prévisionnel**

<b>Financeurs</b>	<b>Sollicité</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux</b>
<b>Etat (DETR-DSIL-FNADT)</b>	x	<b>7 144,14 €</b>	<b>30 %</b>
<b>Conseil départemental (Aide aux communes Jurassiennes)</b>	x	<b>4 762,76 €</b>	<b>20 %</b>
<b>Sous-total</b>		<b>11 906,90 € €</b>	
<b>Autofinancement</b>		<b>11 906,90 €</b>	<b>50 %</b>
<b>Coût HT PREVISIONNEL</b>		<b>23 813,80 €</b>	

#### **9) Questions diverses**

Le Maire informe les conseillers qu'il a signé les devis suivants :

- un devis de 2 659,75 € TTC à RB menuiserie pour le changement de la fenêtre dans l'appartement qui se libère au-dessus de la mairie.
- Un devis de 1 976,98 € TTC à SOGEDO pour la pose d'un regard avec 3 départs de compteurs pour les futurs appartements du bâtiment de la Mairie.

**Le conseil municipal remercie la Maison Désiré PETIT pour le banc qu'elle a offert au cimetière.**

#### **INFORMATIONS**

**Repas des anciens : la date est fixée au samedi 10 janvier 2026**

**Vœux du maire : la date est fixée au mardi 6 janvier à 19h00**

**L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 21h30.**

**Le maire**

**Jean-Luc BEAUPOIL**

**Le secrétaire de séance**

**Joël PACCARD**